

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

L'AN 2024, le 12 NOVEMBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

**M. GRZEZICZAK, Président.
M. DELHAYE, Mme MARICOT et M. MUZART, Administrateurs.**

**Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK
M. LIEZ, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.**

Absent : M. RAMPENBERG, Vice-Président.

**Assistés de : M. DOURLIN, Directeur Général.
Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, MM. ROBERT, SIMONNOT et TOMBOIS,
Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques
Locales.**

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

**LE NOUVION EN THIERACHE – RUE BLANCPAIN – RETROCESSION DES PARCELLES
CADASTREES AK 205 ET 209**

L'O.P.H. de l'Aisne est propriétaire d'un ensemble de 9 maisons locatives avec garages et jardinets rue Blancpain à Le Nouvion en Thiérache.

La commune ayant acté le principe de rétrocession des voiries/espaces verts, il convient aujourd'hui, de rétrocéder Les espaces cadastrés AK 205 d'une contenance de 9a et 55ca et AK 209 d'une contenance de 3a 21ca a usage de voirie et espaces verts.

S'agissant d'un transfert de charges, cette vente s'opérerait sur la base de l'euro symbolique, conformément à l'avis de France Domaine en date du 07 octobre 2024. Les frais notariés seront à la charge de l'Office.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette rétrocession.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

